



AGENCE
FRANCE TRÉSOR

OAT Verte

Le Meilleur des Deux Mondes

Aperçu du rapport
d'allocation et de
performance 2017

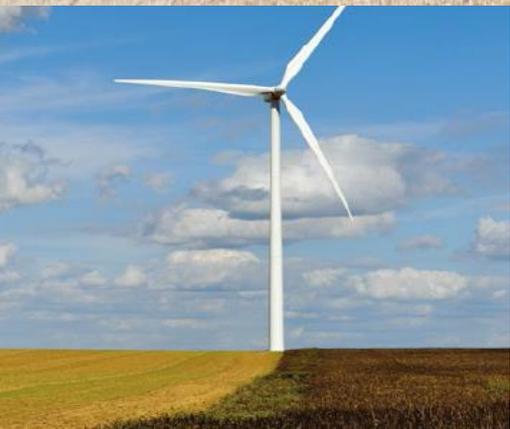
Juin 2018





Allocation de l'OAT verte émise en 2017 et indicateurs de performance

Annexes



2016

2017

2018

Vigeo Eiris
*seconde
opinion*

Installation du
Conseil
d'évaluation

Publication des 1^{res}
évaluations d'impact ex
post par le Conseil
d'évaluation

Groupe de
travail
interministériel

Identification des
dépenses vertes
éligibles

Syndication

7 Md€

Abondement

1,6 Md€

Abondement

1,1 Md€

Loi de
finances de
règlement
2017

Suivi des
dépenses

Rapport d'allocation et d'impact
KPMG *audit*
Vigeo Eiris *seconde opinion*
Carbone 4 *présentation*

Préparation

Émissions 2017 de l'OAT verte

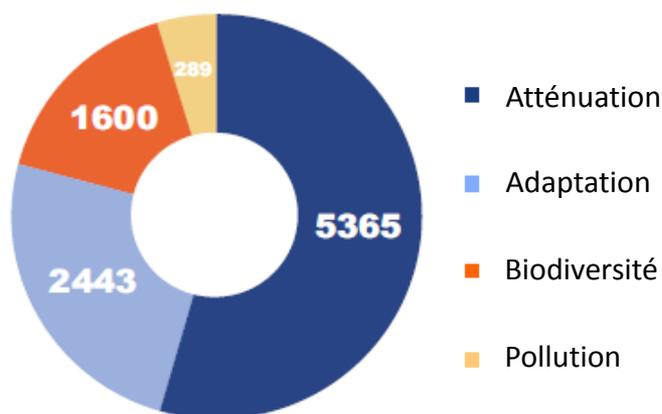
Suivi ex post des dépenses 2017

- Lors de l'émission de la première OAT verte, l'Agence France Trésor s'est engagée à publier des rapports d'information relatifs aux dépenses vertes éligibles et leurs indicateurs de performance.
- Ces rapports sont basés, pour 2017, sur les données issues des lois de règlement 2016 et 2017, la loi de règlement étant la loi de finances qui arrête en fin d'exercice le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le résultat budgétaire qui en découle.
- Conformément au calendrier budgétaire établi par la loi organique relative aux lois de finances, le projet de loi de règlement pour 2017 a été présenté en Conseil des ministres le 23 mai 2018. Il a été transmis le même jour au Parlement en vue de sa ratification au cours du mois de juin 2018, et rendu public.
- Parmi les documents annexés au projet de loi de règlement pour 2017 figurent l'acte de certification des comptes de l'État par la Cour des comptes ainsi que les données budgétaires et comptables de l'État. Ces données budgétaires ne sont plus susceptibles d'être modifiées.
- Le rapport d'allocation et de performance pour 2017 a été vérifié par une société d'audit externe.

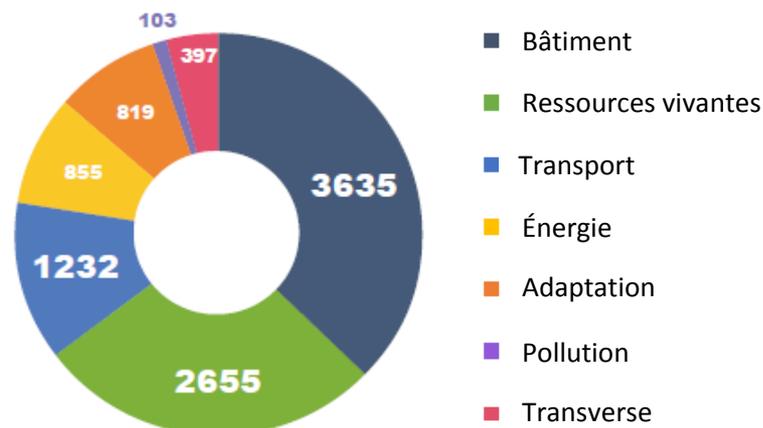


- À l'issue de l'exécution budgétaire, 10,075 Md€ de dépenses vertes éligibles ont été retenues pour les années 2016 et 2017.
- Ce périmètre définitif de dépenses éligibles est très proche de celui annoncé lors du roadshow dédié à la présentation de l'OAT verte en janvier 2017 (5,5 Md€ par an). Les dépenses liées aux PIA pour les prochaines années (2018-2020) ne sont pas concernées par l'OAT verte émise en 2017.
- Seules deux dépenses supplémentaires ont été ajoutées : les dépenses de promotion des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (20 M€ par an) et le financement du Fonds Avenir Bio (consacré à l'agriculture biologique) (4 M€ par an).
- Ces deux dépenses supplémentaires ont été identifiées au cours de l'année 2017 par l'Agence France Trésor et validées par le groupe de travail interministériel.
- Cette stabilité témoigne de la rigueur avec laquelle le processus d'identification et de sélection se déroule chaque année. Les montants identifiés ex ante ont été effectivement dépensés et le suivi des dépenses a montré que les montants évalués étaient globalement respectés.

Dépenses par objectif (M€)



Dépenses par secteur (M€)



Liste des dépenses vertes éligibles financées par l'OAT verte émise en 2017

Secteur vert	Dépense	Objectif	Pro-gramme	Montant (M€)				Indicateur de performance
				Éligibles			Alloués	
				2016	2017	Total	Total	
Bâtiment	Crédit d'impôt Transition énergétique (CITE)	Atténuation	P174	1 678,5	1 686,4	3 364,9	3 237,8	Nombre de ménages bénéficiaires du CITE : 1 201 316 en 2016 et 1 245 754 en 2017
	Éco-prêt à taux zéro	Atténuation	P135	77,0	53,5	130,5	125,5	Nombre d'établissements de crédit pouvant distribuer l'éco-prêt à taux zero : 538 en 2016, 537 en 2017
	Dégrèvement de taxe foncière pour HLM et SEM	Atténuation	P174	80,2	52,2	132,4	127,4	Nombre d'organismes HLM et SEM bénéficiaires du dégrèvement : 6 128 en 2016 et 6 446 en 2017
	Rénovation thermique des logements (ANAH)	Atténuation	PIA 1	86,1	64,0	150,1	144, 4	230 648 logements rénovés depuis le lancement au T4 2017
Ressources vivantes	Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	Adaptation et Biodiversité	P149	244,9	241,2	486,1	467,7	Part des surfaces de forêts publiques aménagées : En 2016 : 99,9% des forêts domaniales métropolitaines et 94,8% des forêts des collectivités En 2017: 99,1% des forêts domaniales métropolitaines et 95,2% des forêts des collectivités
	Crédit d'impôt en faveur des agriculteurs biologiques	Adaptation, Biodiversité et Pollution	P154	28,9	33,3	62,1	59,8	Nombre d'entreprises agricoles bénéficiaires du crédit d'impôt : 12 124 en 2016 et 13 531 en 2017
	Fonds Avenir Bio	Adaptation, Biodiversité et Pollution	P154	5,4	5,4	10,8	10,4	Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée : 5,8 % en 2016 et 6,5 % en 2017
	Valorisation des paysages, protection de la biodiversité et politique de l'eau	Adaptation et Biodiversité	P113	208,1	220,6	428,7	412,5	Effort de protection des espaces naturels français (21 % de l'espace terrestre, 22 % de l'espace maritime)

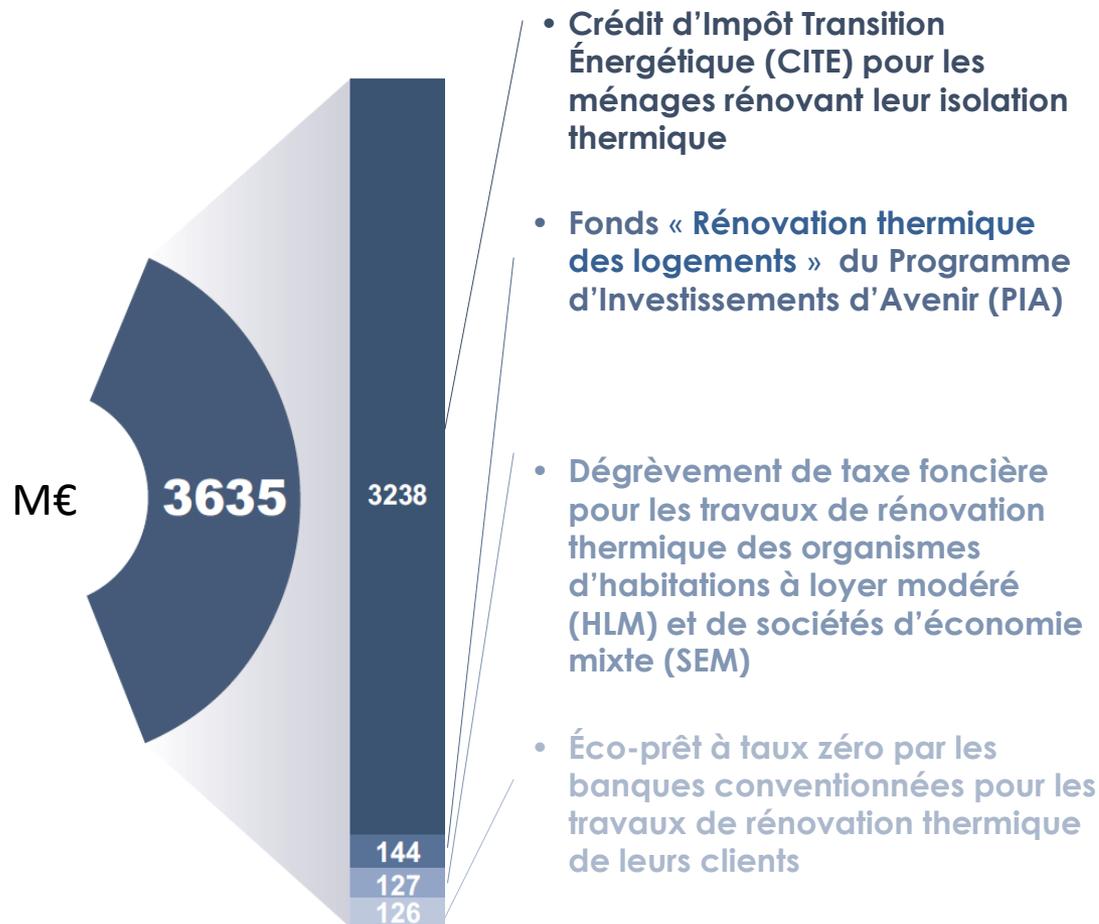
Secteur vert	Dépense	Objectif	Pro-gramme	Montant (M€)				Indicateur de performance
				Éligibles			Alloués	
				2016	2017	Total	Total	
Transport	Financement de l'entretien du réseau des Voies Navigables de France	Atténuation, Adaptation et Biodiversité	P203	244,0	244,6	488,6	470,1	Taux de disponibilité du réseau fluvial : 97,9 % en 2016, 98,2 % en 2017
	Soutien au transport combiné (ferroviaire, maritime et fluvial)	Atténuation	P203	14,9	16,8	31,7	30,5	Parts modales (2016/2017): transport collectif pour les voyageurs (19,2 %/20 %), transport ferroviaire pour les marchandises (10,4 %/9,7 %), transport fluvial pour les marchandises (2 %/2 %)
	Taux réduit de TICFE pour l'électricité utilisée pour le transport par rail, câble ou bus électrique et hybride	Atténuation	P203	186,2	186,2	372,4	358,4	Volumes des consommations d'électricité concernés par le taux réduit de TICFE : 8,46 TWh en 2016 et 8,87 TWh en 2017
	Financement du CEREMA	Atténuation et Adaptation	P159 – P217	99,5	96,6	196,1	188,6	Nombre de publications destinées aux collectivités publiques par agent du CEREMA : 0,50 en 2016
	Véhicule du futur	Atténuation	PIA 1 + 2	85,6	71,4	157,0	151,1	226 projets contractualisés à fin 2016
	Financement de la recherche appliquée de l'IFSTTAR	Atténuation et Adaptation	P190	17,5	17,4	34,9	33,6	Production scientifique des instituts de recherche du programme : 0,84 publication par chercheur en 2016 et 0,98 en 2017

Liste des dépenses vertes éligibles financées par l'OAT verte émise en 2017

Secteur vert	Dépense	Objectif	Progr.	Montant (M€)				Indicateur de performance
				Éligibles			Alloués	
				2016	2017	Total	Total	
Adaptation	Financement de Météo France	Adaptation	P159 – P170	70,3	22,5	92,8	89,3	Nombre de publications scientifiques internationales, en revues à comité de relecture, par chercheur : 1,5 en 2016, 1,77 en 2017
	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la Terre	Adaptation	P193	335,0	365,9	700,9	674,4	Production scientifique des opérateurs du programme : 15,2 % (2016) / 14,7 % (2017) au niveau européen
Pollution	Financement d'organismes de mesure de la qualité de l'air (CITEPA, LCSQA ...)	Pollution	P174	24,9	24,6	49,5	47,6	NOx: 842 kt (2016) / 829 kt (2017) NH3: 630 kt (2016) / 631 kt (2017) COVnm : 608 kt (2016) / 616 kt (2017) PM2,5: 170 kt (2016) / 172 kt (2017)
Énergie	Promotion des énergies renouvelables dans les ZNI	Atténuation	P345	11,6	20,1	31,7	30,5	
	Recherche des Nouvelles Technologies de l'Énergie par le CEA	Atténuation	P190	51,8	50,4	102,2	98,3	En 2016 : 266 brevets déposés, 40,5 M€ de valorisation En 2017 : 259 brevets déposés, 41,1 M€ de valorisation
	Réseaux intelligents	Atténuation	PIA 1	9,5	18,0	27,5	26,5	28 projets actifs au T4 2017
	Instituts pour la Transition Énergétique	Atténuation	PIA 1	39,7	45,0	84,7	81,5	13 projets actifs au T4 2017
	Projets pilotes innovants dans la transition énergétique	Atténuation	PIA 1 + PIA 2	114,8	86,1	200,9	193,3	292 projets contractualisés à fin 2016

Secteur vert	Dépense	Objectif	Prog.	Montant (M€)				Indicateur de performance
				Éligibles			Alloués	
				2016	2017	Total	Total	
Transverse	Plans et dispositifs multisectoriels de portée territoriale	Atténuation/ Adaptation/ Biodiversité/ Pollution	P174		225,9	225,9	217,4	
	Ville de demain	Atténuation/ Adaptation/ Biodiversité/ Pollution	PIA 1	89,7	56,5	146,2	140,7	491 projets actifs au T4 2017
	Fonds Écotecnologies	Atténuation/ Adaptation/ Biodiversité/ Pollution	PIA 1	20,1	20,1	40,2	38,7	20 projets actifs au T4 2017
	Fonctionnement des opérateurs de recherche publique dans le domaine de l'environnement	Atténuation/ Adaptation/ Biodiversité/ Pollution	P172	1 131,9	1 197,2	2 329,1	2 241,4	Production scientifique des instituts de recherche du programme : 6,2 % (2016) / 6,1 % (2017) au niveau européen
Total				4 956	5 122	10 078	9 697	

- Le secteur du bâtiment représente près de 45% de la consommation d'énergie finale de la France. Il produit également 25% des émissions de gaz à effet de serre du pays, par émissions directes (chauffage, eau chaude, cuisson, gaz fluorés) et indirectes (production d'électricité et réseaux de chaleur).



- Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) pour les ménages rénovant leur isolation thermique

- Fonds « Rénovation thermique des logements » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

- Dégrèvement de taxe foncière pour les travaux de rénovation thermique des organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) et de sociétés d'économie mixte (SEM)

- Éco-prêt à taux zéro par les banques conventionnées pour les travaux de rénovation thermique de leurs clients

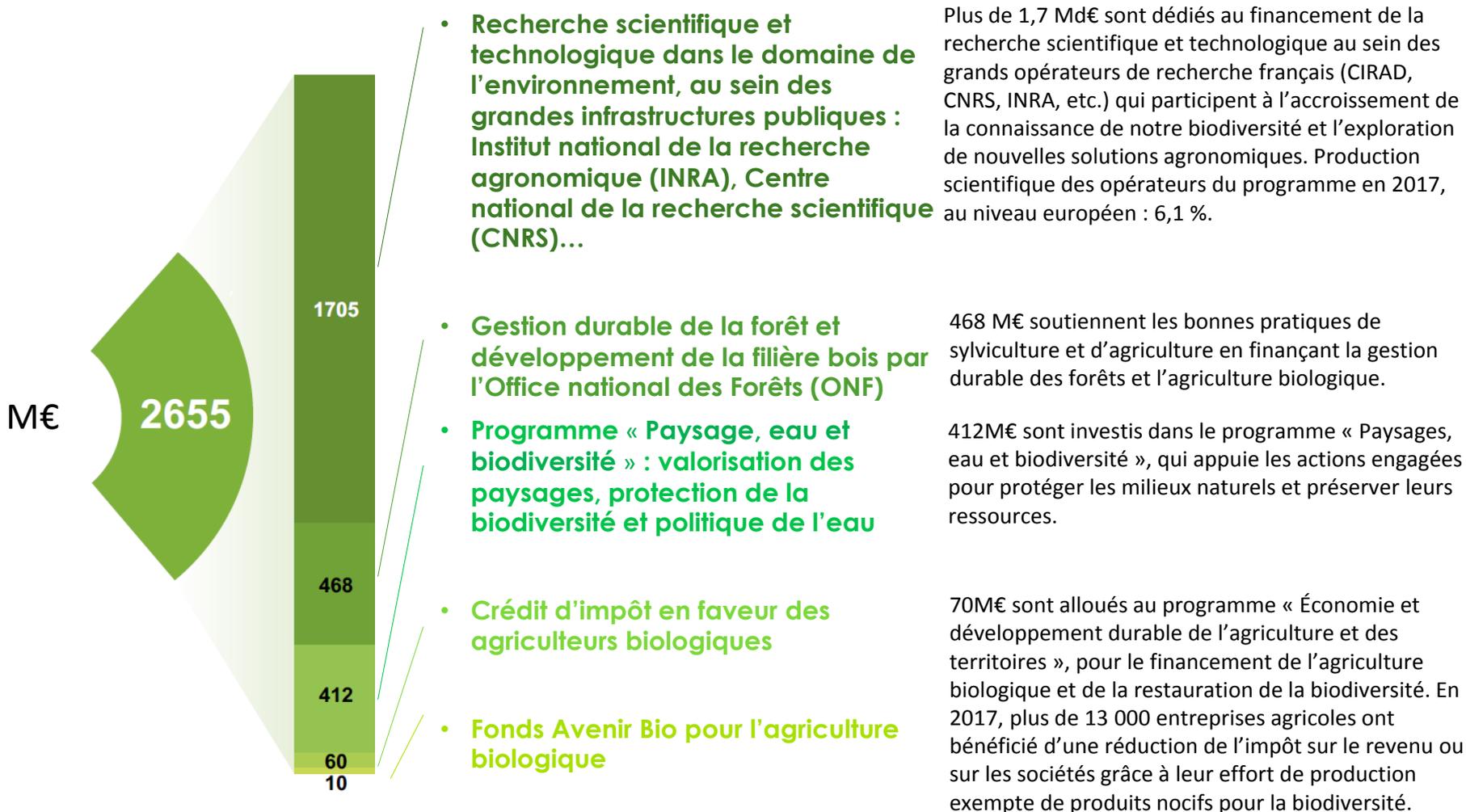
En 2017, le taux du crédit d'impôt, calculé sur la facture des travaux, était de 30 %. La même année, plus de 1,2 million de ménages ont pu bénéficier du CITE en participant à l'effort national de rénovation énergétique des bâtiments.

Cette action finance le programme « Habiter mieux » dédié à la lutte contre la précarité énergétique. Depuis son lancement, le programme a subventionné des travaux de rénovation énergétique dans plus de 230 000 logements dans les copropriétés fragiles des villes petites et moyennes en secteur rural ou dans les copropriétés dégradées des quartiers défavorisés situés à la périphérie des grandes métropoles.

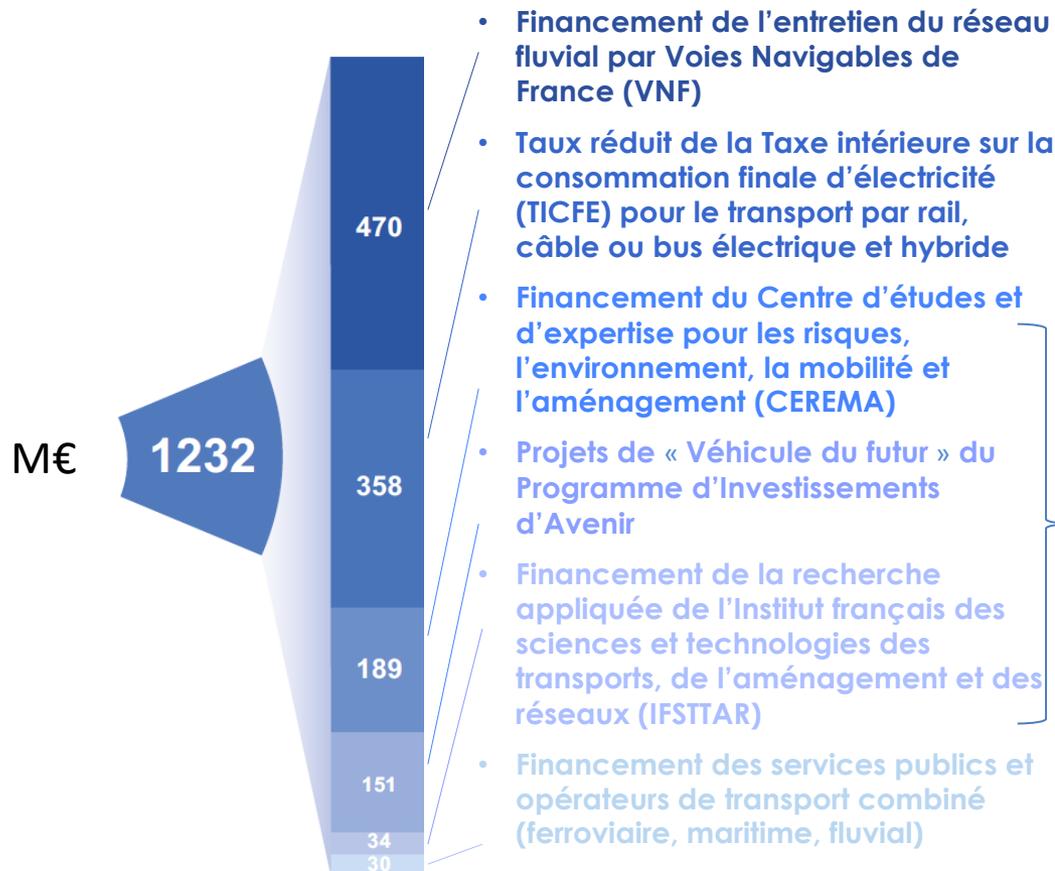
Ce financement a permis de dégrever, à hauteur de 25 % des dépenses de travaux d'économie d'énergie, la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties pour plus de 6 000 organismes d'habitation à loyer modéré (HLM) et de sociétés d'économie mixte (SEM).

L'éco-prêt à taux zéro, d'un montant maximal de 30 000 €, finance les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments construits avant 1990. En 2017, 537 établissements de crédit ont pu mettre en place l'éco-prêt à taux zéro pour aider leurs clients à rénover leurs logements.

- Les ressources vivantes concernent la biodiversité du territoire et ses espèces emblématiques de faune et de flore, mais aussi toutes les espèces plus communes qui interviennent dans l'agriculture et la foresterie, ainsi que les milieux naturels dont les écosystèmes vivants nous rendent des services aussi nombreux que variés : les insectes pour la pollinisation, les vers de terre pour la fertilité des sols, les végétaux pour l'épuration naturelle de l'eau et l'atténuation de l'érosion et des inondations et les tourbières en tant que puits de carbone.



- Les transports sont responsables de 29 % des émissions de gaz à effet de serre de la France (en 2015), faisant d'eux le premier secteur émetteur du pays. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) comprend trois leviers d'action visant à réduire la consommation d'énergie du secteur, ses émissions de gaz à effet de serre et sa vulnérabilité vis-à-vis des produits pétroliers :
 - L'efficacité énergétique des véhicules ;
 - L'intensité carbone des carburants ;
 - Le report modal.



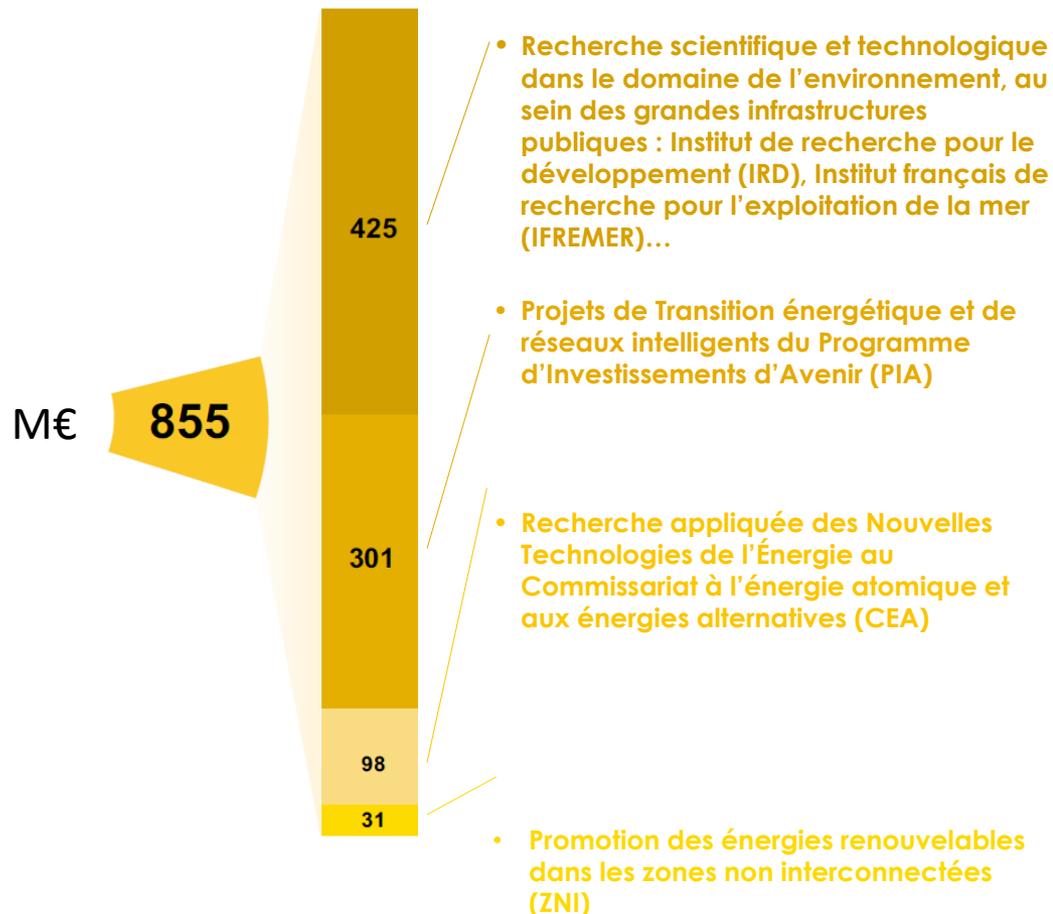
470M€ alloués en 2016 et 2017 à Voies Navigables de France (VNF) visent à soutenir la politique de l'opérateur qui veut renforcer la fiabilité du réseau fluvial. Taux de disponibilité du réseau fluvial en 2017 : 98,2 %.

Le taux réduit de la Taxe Intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour le transport par rail, câble ou bus électrique et hybride contribue au report modal. Le taux réduit permet de réduire les coûts de l'électricité pour les opérateurs de transports électriques.

Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules et réduire l'intensité carbone des carburants nécessitent de financer la recherche et le développement de nouvelles solutions de mobilité plus performantes, qui puissent être déployées dans un futur proche et à grande échelle.

Les subventions financées par l'OAT verte aident les services publics et les opérateurs des infrastructures qui permettent le transport combiné (ports, gares, plateformes d'échange modal) et qui présentent des difficultés économiques.

- La consommation d'énergie constitue l'un des enjeux majeurs de la lutte contre le changement climatique. Pour réduire l'empreinte carbone de cette énergie, l'électricité a un rôle majeur à jouer, les technologies pour la produire sans émettre trop de CO2 étant aujourd'hui disponibles. Si le mix électrique de la France est bas-carbone, son mix énergétique primaire reste composé à plus de 47 % par des énergies fossiles.



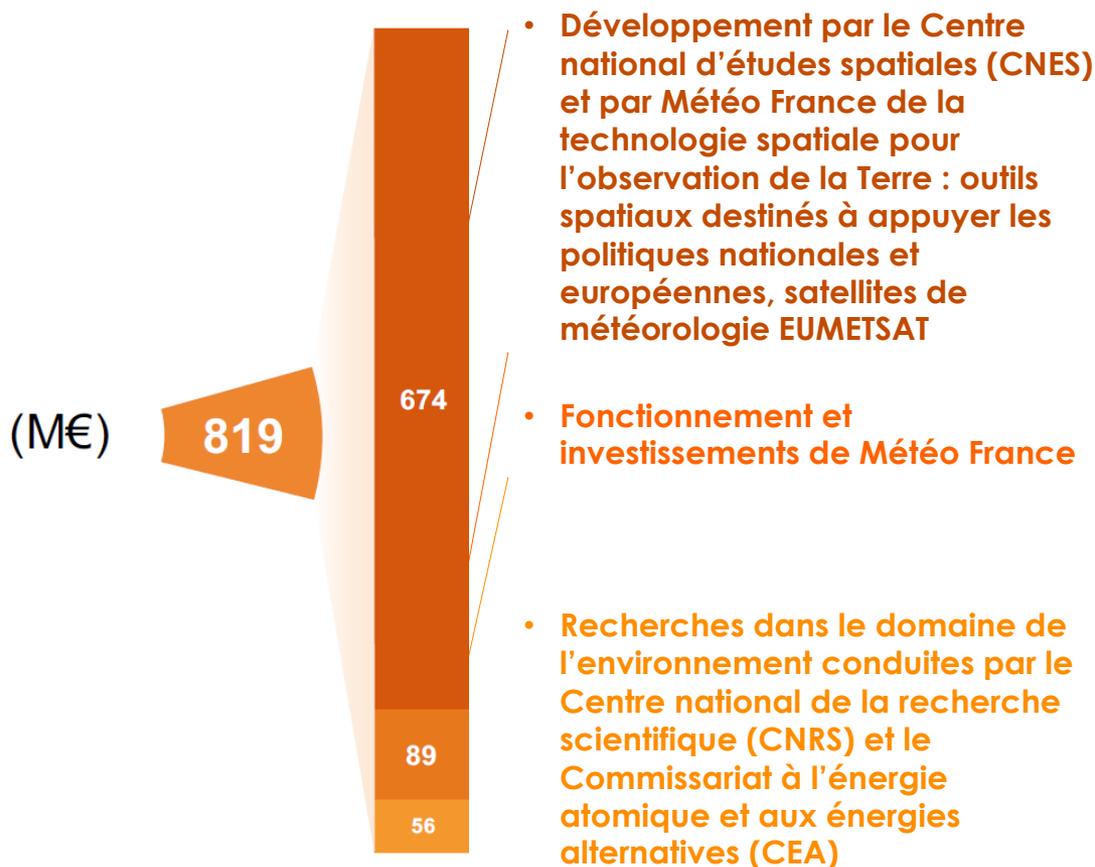
En 2016 et 2017, 425M€ ont été alloués aux opérateurs de la recherche publique (dont l'IRD, l'IFREMER, le CEA et l'IFPEN) travaillant sur le sujet des sources d'énergie décarbonées.

Ce programme contribue à financer la recherche appliquée au sein des Instituts pour la Transition Énergétique (ITE), plateformes interdisciplinaires dans le domaine des énergies décarbonées qui rassemblent les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement.

Le CEA développe, dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, des innovations de rupture en matière de production, de stockage, de distribution ou de consommation d'énergie. Les principaux projets de recherche financés portent sur le solaire, l'hydrogène et les piles à combustible, le stockage de l'énergie et les batteries pour véhicules, les biocarburants de seconde génération et les carburants de synthèse, ainsi que les énergies marines.

Les subventions publiques financent les coûts supplémentaires liés au développement des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées.

- Nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent certes limiter l'ampleur du réchauffement climatique à l'avenir, mais du fait de l'inertie du système climatique et du rythme intense auquel les gaz à effet de serre ont été émis par l'activité humaine au cours des derniers siècles, des changements profonds auront inévitablement lieu et affecteront de nombreux secteurs : agriculture, forêt, tourisme, pêche, aménagement du territoire, bâtiments et infrastructures et protection des populations.

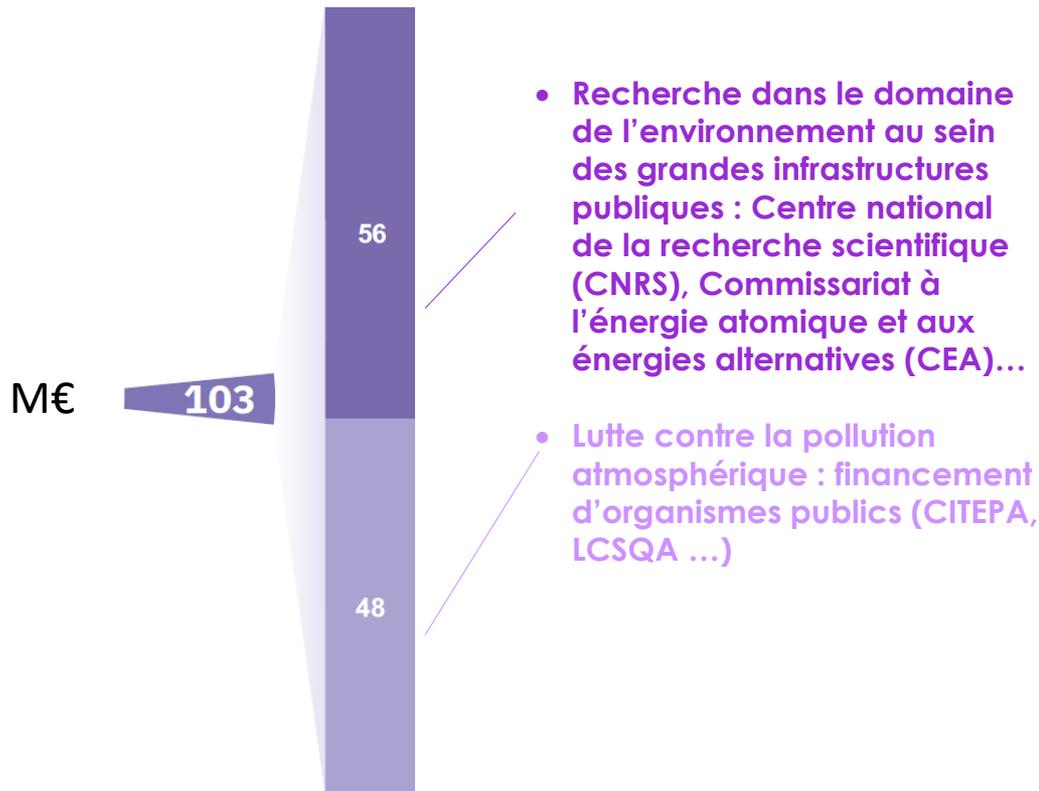


674M€ ont été alloués au programme « Recherche spatiale », opéré par le Centre national d'études spatiales (CNES). Ce programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire et d'environnement qui se posent à elles.

Le programme « Expertise, information géographique et météorologie » permet à Météo France de maintenir un niveau élevé de production scientifique et de fournir des prévisions météorologiques de grande qualité.

Les programmes de recherche publics sont essentiels pour acquérir la meilleure compréhension possible des phénomènes liés à l'atmosphère et au climat terrestres, afin de mieux prédire leur évolution et de prendre les mesures d'adaptation les plus efficaces.

- La dégradation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols par les activités humaines est une problématique que notre société comprend depuis bien plus longtemps que le réchauffement climatique engendré par nos émissions de gaz à effet de serre. Malgré les efforts déployés depuis plusieurs décennies, la pollution demeure un problème.



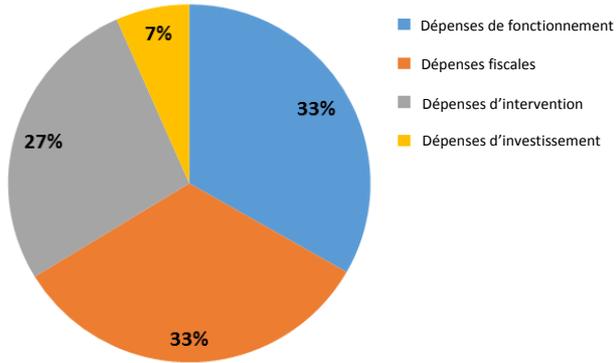
- Recherche dans le domaine de l'environnement au sein des grandes infrastructures publiques : Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)...

56 M€ alloués au secteur de la lutte contre la pollution ont été affectés aux infrastructures de recherche publique impliquées dans le développement de solutions innovantes dans le domaine de l'environnement, transverses aux six secteurs de l'OAT verte.

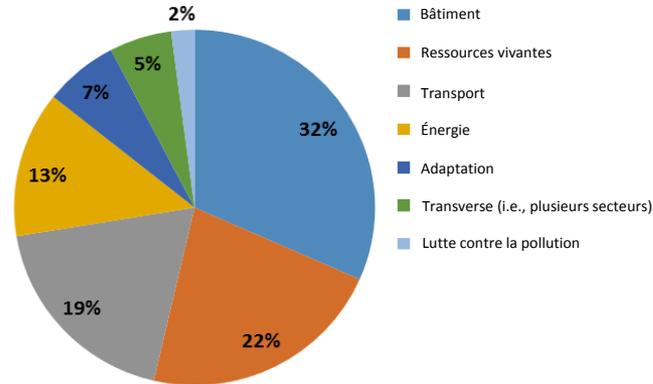
- Lutte contre la pollution atmosphérique : financement d'organismes publics (CITEPA, LCSQA ...)

En 2016 et 2017, près de 48 M€ de l'OAT verte ont servi à financer des organismes publics actifs dans la lutte contre la pollution de l'air, dont le CITEPA, qui réalise et diffuse un inventaire impartial des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du pays.

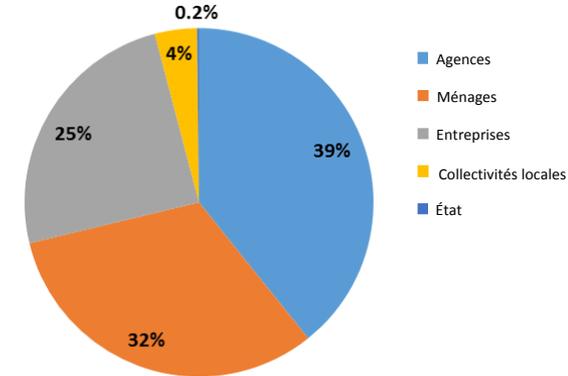
Par type de dépenses



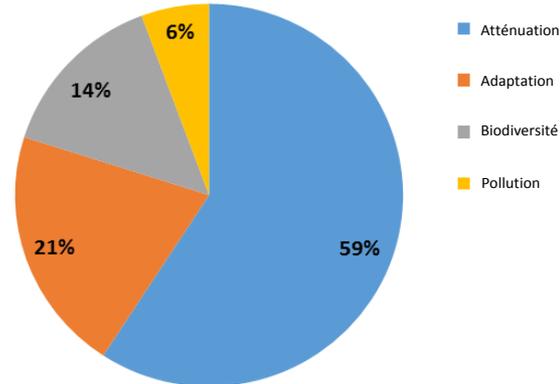
Par secteur vert



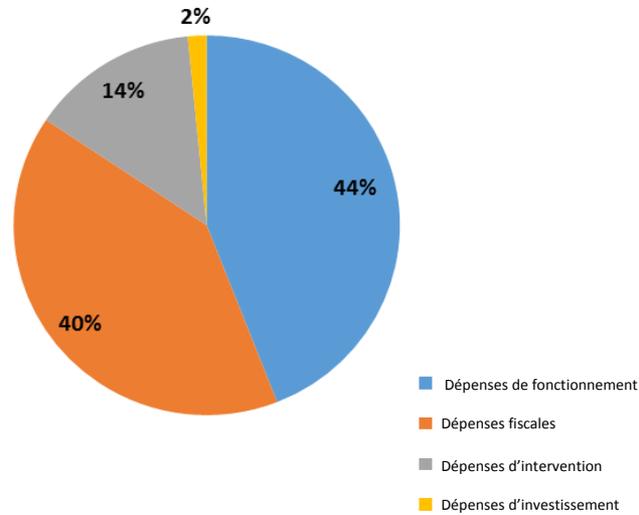
Par type d'opérateurs



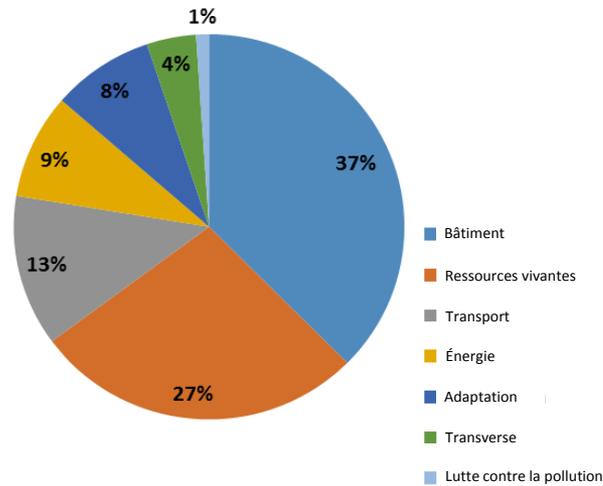
Par objectif



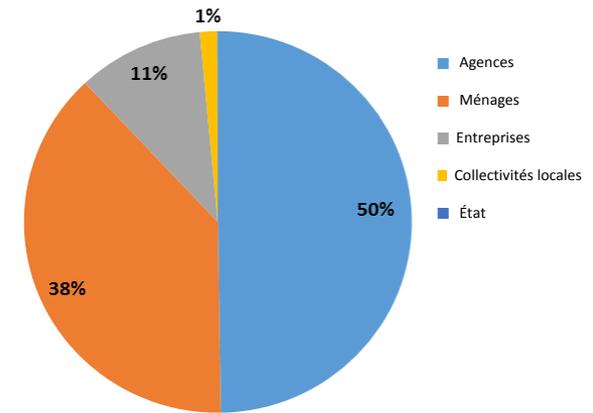
Par type de dépenses



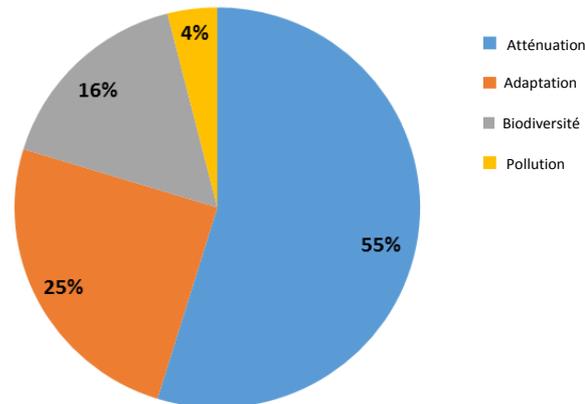
Par secteur vert



Par type d'opérateurs



Par objectif



- **Rapport d'assurance modérée sur l'allocation, au 31 décembre 2017, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire « OAT Verte » réalisée par l'Agence France Trésor**

Nature et étendue des travaux

- apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations Vérifiées et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations Vérifiées ;
- vérifier la correcte application des procédures et mettre en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives, notamment :
 - les rapports annuels de performance annexés à la loi de règlement pour les dépenses budgétaires,
 - les relevés généraux des rôles extraits des outils du ministère de l'économie et des finances pour les dépenses fiscales,
 - les extractions des systèmes d'informations du Secrétariat général pour l'investissement des financements par projet arrêtés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 pour le Programme d'Investissements d'Avenir.
- s'assurer de la cohérence des Informations Vérifiées avec d'autres publications telles que les lois de règlement et les rapports de la Cour des Comptes ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques sur les Informations Vérifiées et contrôler leur cohérence et leur concordance avec les informations figurant dans le tableau d'allocation et de performance.

OPINION DE VIGEO EIRIS

- **L'émetteur** (voir Partie I.) :
 - La performance en responsabilité sociale et environnementale de la France en tant qu'émetteur obligataire souverain est stable : l'émetteur continue de démontrer une performance avancée (meilleur niveau sur notre échelle de notation) parmi les plus probantes à l'échelle européenne et mondiale, avec un niveau avancé dans le domaine environnemental.
 - Depuis notre opinion initiale, la France fait face à des allégations occasionnelles relatives principalement à sa responsabilité institutionnelle, à l'instar de ses pairs. La France est notée comme « rémédiate » : elle communique de manière transparente sur sa coopération avec les parties concernées et sur les actions correctives déployées.
- **Les Dépenses vertes 2017** : nous formulons une assurance de niveau raisonnable sur le caractère vert des Dépenses vertes associées à l'ensemble des abondements réalisés sur l'année 2017, ceux de l'émission inaugurale et ceux qui lui sont postérieurs et sur le respect des engagements pris lors de l'émission concernant ces abondements (voir Partie II.).
 - A date, les dépenses financées sont en cohérence avec les six Secteurs Verts initialement définis par l'émetteur dans le « Document cadre de l'OAT verte ». Nous maintenons une assurance de niveau raisonnable sur la capacité de l'émetteur à utiliser le produit de l'OAT pour financer des projets contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, à la protection des ressources naturelles et à la réduction de la dégradation des écosystèmes, en ligne avec sept Objectifs de Développement Durable de l'ONU, et conformément à ses engagements initiaux.
 - Nous considérons le niveau général de déploiement des engagements de l'émetteur comme probant en termes de processus d'évaluation et de sélection des projets, d'application des critères d'éligibilité et d'allocation des ressources issues de l'Obligation.
 - Nous formulons une assurance de niveau raisonnable sur la capacité de l'émetteur à rendre compte de l'allocation des fonds ainsi que des performances environnementales des Dépenses Vertes.



Allocation de l'OAT verte émise en 2017 et indicateurs de performance

Annexes



Programme budgétaire	Réf.	Source
Paysage, eau et biodiversité	P 113	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM113.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM113.htm
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	P 135	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM135.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM135.htm
Économie et développement durables des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	P 149	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM149.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM149.htm
Expertise, information géographique et météorologie	P 159	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM159.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM159.htm
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	P 172	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM172.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM172.htm
Énergie, climat et après-mines	P 174	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM174.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM174.htm
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	P 190	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM190.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM190.htm
Recherche spatiale	P 193	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM193.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM193.htm
Infrastructures et services de transports	P 203	2016 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/rap/pdf/DRGPGMPGM203.pdf 2017 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/rap/html/DRGPGMJPEPGM203.htm
Plans d'investissements d'avenir I et II	PIA 1 + 2	http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/03/racgi_2015.pdf

	Allocations	Indicateurs de performance	Impacts
Fréquence	<p>Annuelle jusqu'à l'allocation finale des fonds levés</p>	<p>Annuelle jusqu'à l'allocation finale des fonds levés</p>	<p>Fréquences adaptées aux secteurs concernés jusqu'à la maturité de l'OAT verte</p>
Contenu	<p>Rapport d'impact sur la nature des dépenses</p>	<p>Rapport d'impact d'indicateurs de performance basé sur l'évaluation de la performance actuelle des dépenses publiques</p>	<p>Rapport d'impact ex post</p>
Exemples	<p>Allocation des fonds levés par l'OAT verte classés par type d'actifs, de secteurs, de dépense, etc.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires des crédits d'impôts pour rénovation de leurs logements, suivi des indices de qualité de l'air, etc.</p>	<p>Émissions GES évitées, territoires préservés et volumes d'eau dotés d'une biodiversité riche, amélioration de la qualité de l'air, etc.</p>
	<p><i>Vérifié par un auditeur externe</i></p>	<p><i>Disponible dans les documents publics</i></p>	<p><i>Sous la surveillance du Conseil d'Évaluation</i></p>



La meilleure liquidité sur les marchés obligataires

- L'OAT verte inaugurale a été la plus grande OAT jamais émise par syndication par l'AFT
- La France continuera de s'assurer de la liquidité de l'OAT verte par des abondements réguliers en fonction de la demande des investisseurs
- Cette transaction a fourni plus de liquidité et de profondeur à ce marché

Les meilleurs standards sur le marché des Green Bonds

- La France suit les Green Bond Principles et les meilleures pratiques actuelles du marché des Green Bonds
- L'OAT inclut une large gamme de dépenses vertes éligibles contribuant à ses quatre objectifs environnementaux
- Un rapport d'impact ex post sera publié



1 – Utilisation des fonds

- Des dépenses éligibles liées à un grand nombre d'actifs, conformes au rôle de l'État, et visant différents bénéficiaires : ménages, entreprises, collectivités, agences d'État.
- Six secteurs ont été définis.
- Les investissements que les autres agences françaises pourraient refinancer par des émissions d'obligations vertes sont exclus.
- Les investissements de l'État français financés par une ressource dédiée (par ex., les subventions pour les énergies renouvelables – CSPE, 5 Md€ par an) sont exclus.

2 – Processus d'évaluation et de sélection des projets

- Le groupe de travail interministériel est chargé de la sélection des dépenses vertes éligibles.
- La sélection a été faite en utilisant le label TEEC comme référence.
- Chaque ministère est responsable de l'identification des dépenses vertes éligibles.
- Un premier filtre permet d'exclure certaines activités (liées aux combustibles fossiles, aux armements, au nucléaire ; voir la diapositive sur le processus de sélection).

3 – Gestion des fonds

- Le suivi des allocations sera exécuté par le Ministère des Finances (voir annexe).
- Les dépenses vertes éligibles de l'année précédente, de l'année en cours et potentiellement des années futures sont incluses. Plus de 50 % sont allouées à des investissements actuels ou futurs.

4 – Rapport d'impact

Trois types de rapports d'impact :

- L'allocation des fonds, contrôlée de manière indépendante.
- Les résultats des dépenses vertes éligibles, i.e., les indicateurs étatiques existants*.
- Un rapport ex post des impacts environnementaux des dépenses vertes éligibles, établi sous la supervision d'un Conseil d'évaluation de l'obligation verte de haut niveau.

* <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

Bâtiment

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Transport

- Maintenir et promouvoir les transports publics et soutenir les solutions de transport multimodales.
- Réduire l'utilisation, améliorer l'efficacité énergétique et diminuer l'intensité carbone des véhicules.

Énergie (dont les réseaux intelligents)

- Développer les technologies liées aux énergies renouvelables et investir dans des actifs (éolien, solaire, hydro, géothermie, marin) incluant leur intégration efficiente dans les systèmes électriques (réseaux intelligents).

Ressources vivantes

- Promouvoir l'agriculture biologique.
- Protéger la biodiversité et les territoires naturels.

Adaptation

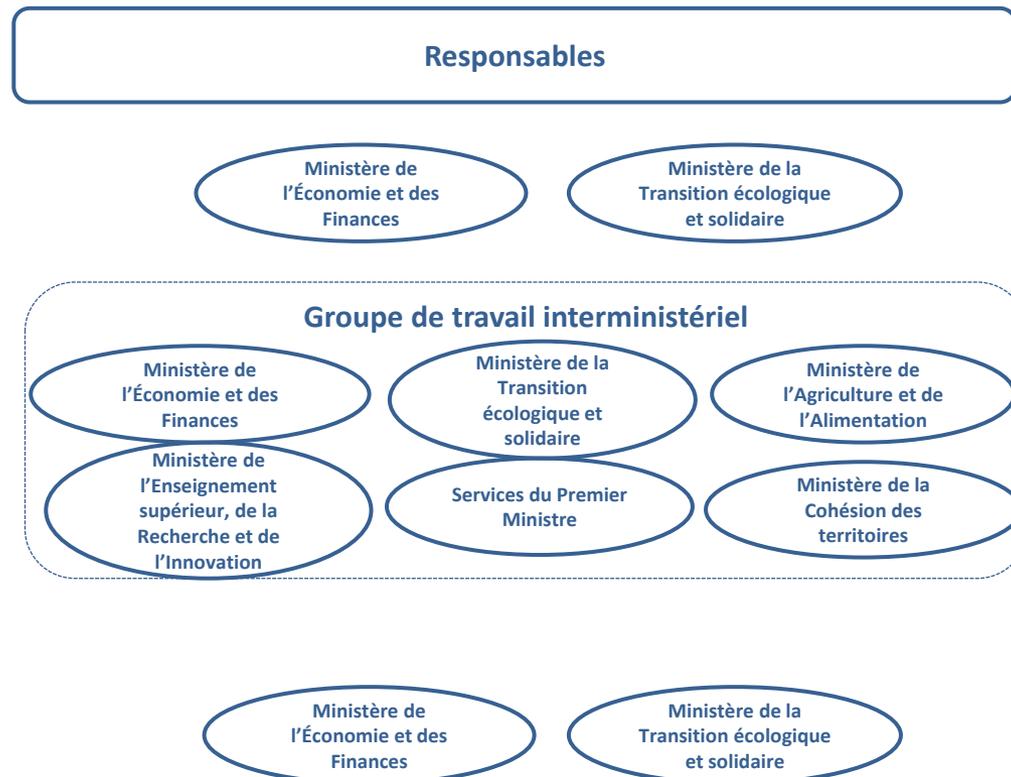
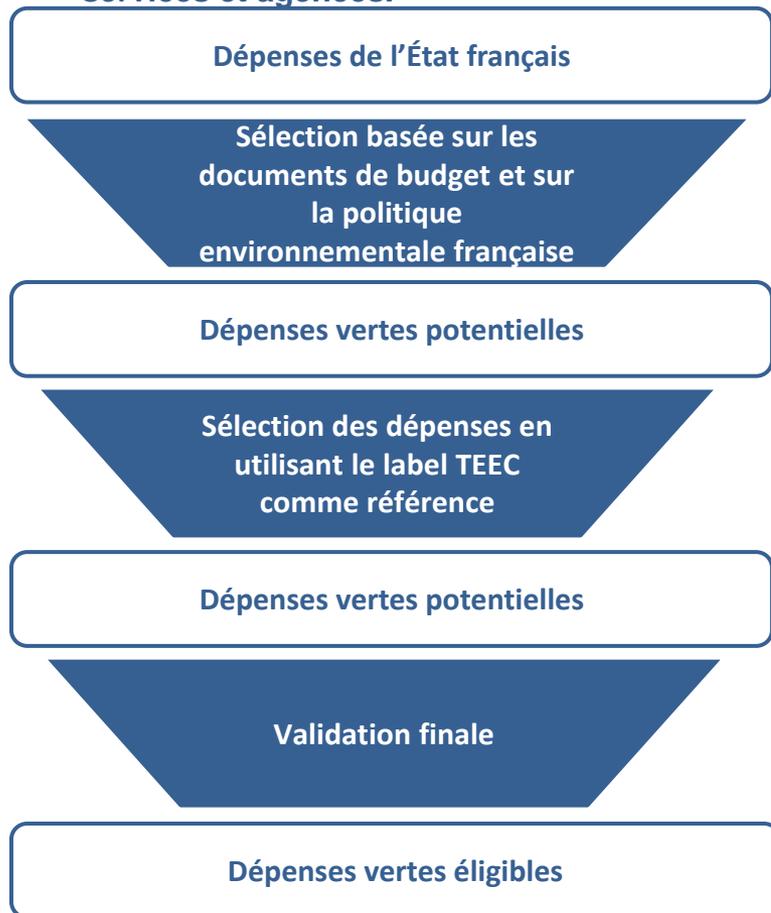
- Développer des systèmes d'observation du changement climatique et des événements météorologiques et soutenir la recherche connexe.
- Développer des infrastructures liées à l'adaptation.

Contrôle de la pollution et éco-efficacité

- Développer des systèmes de surveillance et de contrôle de la pollution.
- Promouvoir des modes de consommation et de production durables (diminution des déchets et recyclage, par ex., l'économie circulaire).

- *Le processus de sélection vise à exclure toutes les activités nucléaires, tout le secteur de l'armement et toute dépense principalement liée aux combustibles fossiles*

- La sélection des dépenses vertes éligibles est gérée par un groupe de travail interministériel coordonné par le Ministère de l'Économie et des Finances et par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, sous la supervision du Premier Ministre.
- Chaque ministère est chargé d'identifier les dépenses vertes éligibles au sein de ses programmes et d'établir les rapports y afférents. Chaque ministère s'appuie sur les processus budgétaires existants ainsi que sur ses services et agences.



Définitions

- **Les dépenses vertes éligibles incluent :**
 - Les dépenses récentes : dépenses vertes du budget général et des PIA de l'année précédente.
 - Les dépenses actuelles : dépenses vertes du budget général et des PIA de l'année en cours.
 - Les dépenses futures : dépenses vertes des PIA devant être effectuées dans les années à venir.

Objectifs

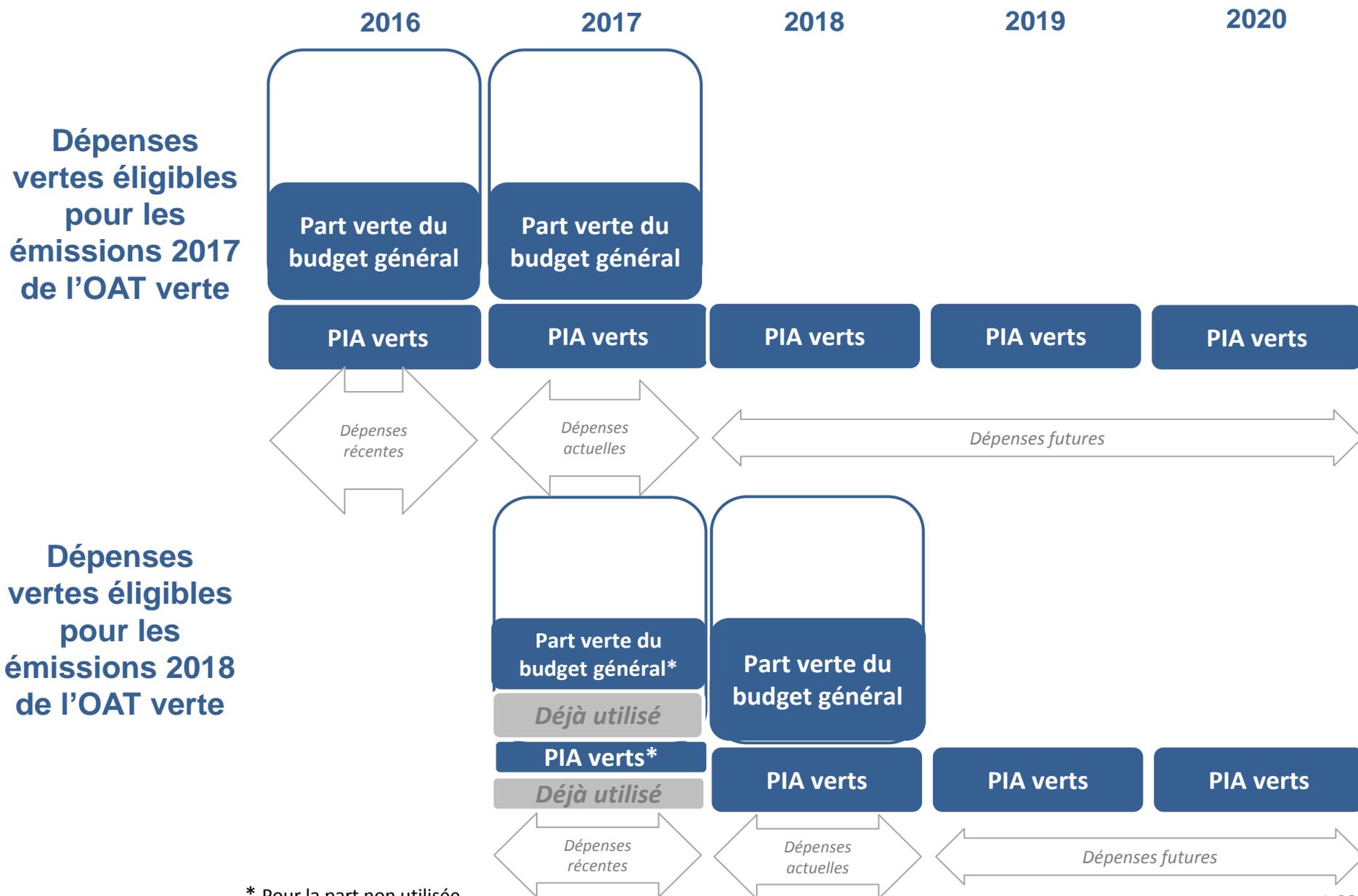
- **Allouer toute OAT verte émise aux dépenses récentes, actuelles et futures.**
- **Minimiser les effets que l'incertitude sur le montant des dépenses actuelles et futures fait peser sur le montant potentiel d'émission de l'OAT verte.**
- **Assurer que les dépenses actuelles et futures représentent plus de 50 % de l'allocation de l'OAT verte.**
- **Donner une transparence totale aux investisseurs sur la nature des allocations.**

Approche

- **Les allocations sont faites en priorité aux dépenses vertes récentes et actuelles et, si nécessaire, aux dépenses futures par ordre chronologique.**
- **Le suivi sera exécuté par le Ministère des Finances.**

Communication

- **À la fin de chaque année, l'AFT communiquera sur :**
 - les allocations faites au cours de l'année, en précisant les secteurs et la nature des dépenses (actuelles, récentes et futures) et,
 - la part de dépenses actuelles et futures.



* Pour la part non utilisée

- Les émissions réalisées dans le cadre de l'OAT verte constituent une part importante des émissions de l'AFT, dans la limite annuelle des dépenses vertes éligibles.

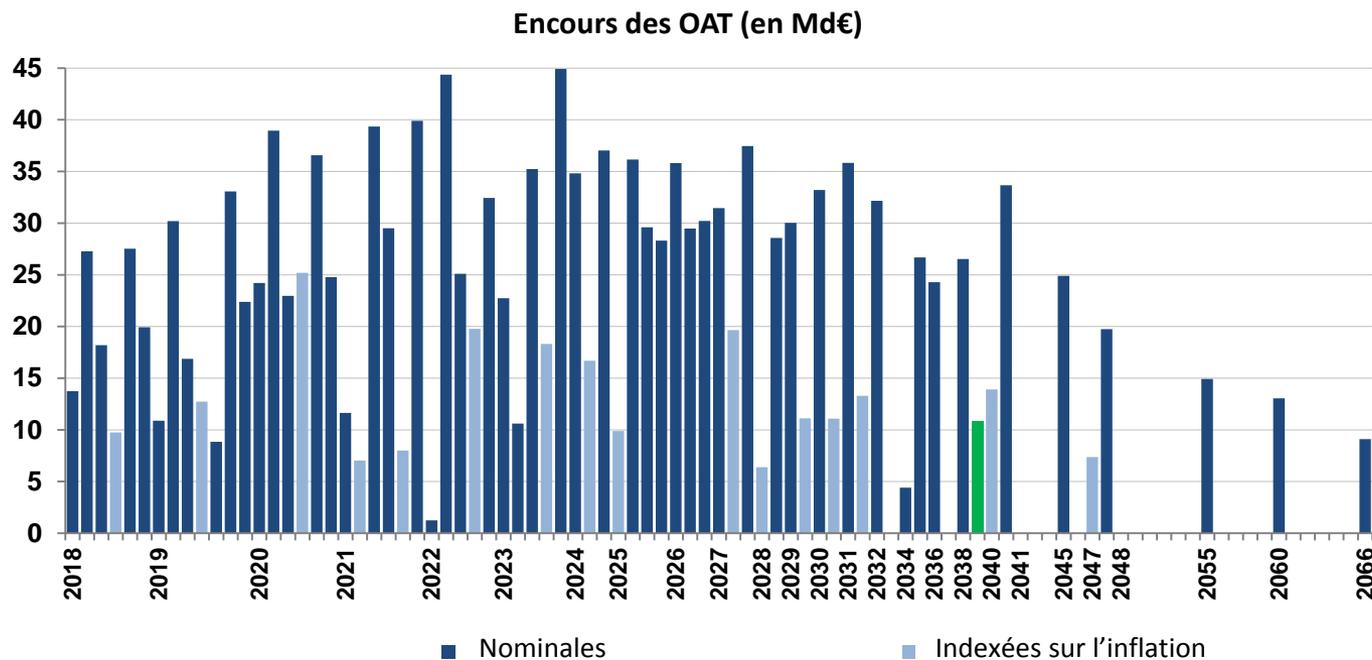
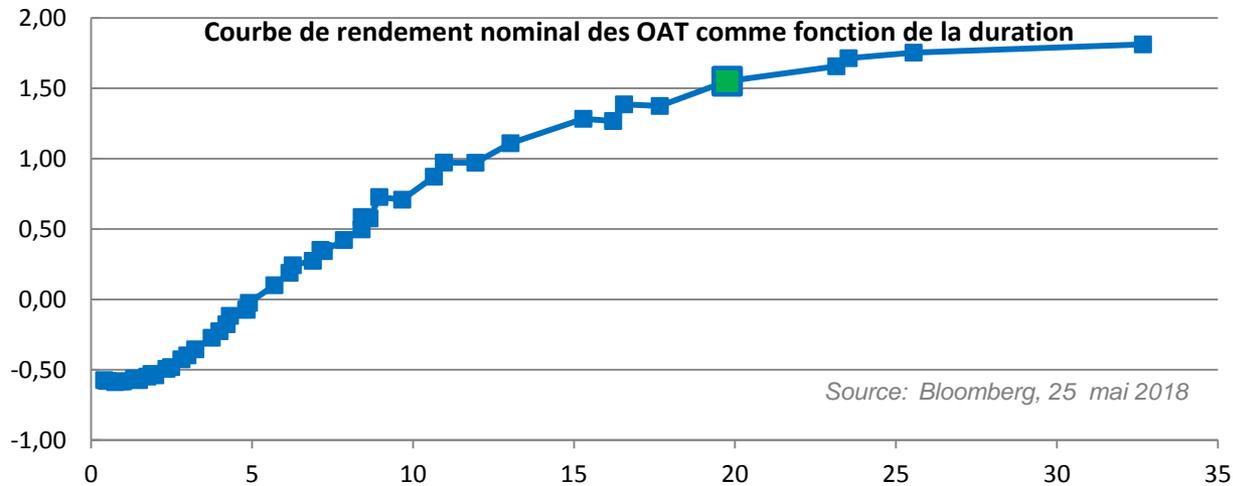
Émissions totales et émissions vertes (Md€)	2017	2018
Émissions à moyen et long termes	185	195
Dépenses vertes éligibles par an	13	8
Émissions de l'OAT verte	9,697	1,096 (chiffre provisoire)

Source: loi de finances 2017 et 2018

- La part des dépenses vertes éligibles au titre de l'année 2017 qui n'a pas été adossée aux émissions de l'OAT verte en 2017 et qui continue à correspondre en 2018 au cadre défini lors de l'émission s'élève à 3 Md€. Elle est adossable aux émissions de l'OAT verte en 2018.
- Les dépenses vertes éligibles nouvelles pour l'année 2018 correspondant au cadre de référence défini lors de l'émission représentent 5 Md€.
- L'OAT verte s'inscrit intégralement dans la stratégie d'émission des OAT de référence de l'Agence France Trésor : l'AFT assure, par des abondements postérieurs à l'émission inaugurale, la satisfaction de la demande des investisseurs et la liquidité de l'OAT.

OAT 1,75 % 25 juin 2039	Émission	Montant de la demande (en Md€)	Montant émis (en Md€)	Encours (en Md€)	Taux de rendement à l'émission (%)
Janvier 2017	Syndication	23,5	7,000	7,000	1,74
Juin 2017	Adjudication	2,758	1,632	8,632	1,51
Décembre 2017	Adjudication	1,795	1,065	9,697	1,27
Avril 2018	Adjudication	2,366	1,096	10,793	1,34

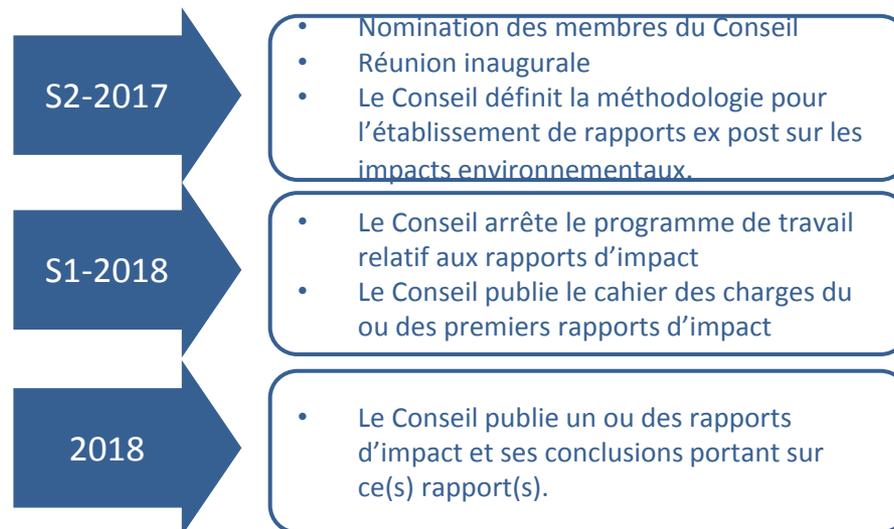
Source: AFT



Source : AFT, 30 avril 2017

- **Le Conseil d'évaluation de l'OAT verte, présidé par M. Manuel Pulgar-Vidal, ancien ministre de l'Environnement du Pérou, président de la CCNUCC* COP20 et chef de la division climat et énergie de WWF international, est composé d'experts indépendants :**
 - M. Mats Andersson, vice-président de Global Challenges Foundation, président de Portfolio Decarbonization Coalition (PDC) et ancien PDG d'AP4, quatrième fonds de pension suédois ;
 - Mme Nathalie Girouard, cheffe de la division Performance environnementale et Information de la Direction de l'Environnement à l'OCDE ;
 - M. Ma Jun, directeur du Center for Finance and Development et conseiller spécial du Gouverneur de la Banque populaire de Chine ;
 - Mme Karin Kemper, directrice principale des pratiques mondiales de l'environnement et des ressources naturelles à la Banque Mondiale;
 - M. Thomas Sterner, professeur d'économie environnementale à l'Université de Göteborg ;
 - M. Eric Usher, chef du Secrétariat de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- **À cette liste s'ajoutent deux observateurs :**
 - M. Sean Kidney, co-fondateur et président du Climate Bonds Initiative;
 - M. Nicolas Pfaff, directeur principal et secrétaire général des Green Bond Principles au sein de l'ICMA (International Capital Market Association).
- **L'ensemble de ses travaux sera publié sur le site Internet de l'Agence France Trésor. Le secrétariat du Conseil d'évaluation de l'OAT verte est assuré conjointement par le commissariat général au développement durable et par la direction générale du Trésor.**
- **Au cours de la réunion, les membres du Conseil d'évaluation de l'OAT verte ont défini leur méthodologie de travail et abordé les priorités de leur programme de travail en matière d'évaluations.**
 - Pour chaque étude, le Conseil adopte les termes de référence et désigne deux assesseurs.
- **La prochaine réunion du Conseil d'évaluation de l'OAT verte aura lieu au mois de juillet 2018. Les premiers rapports d'évaluation sur l'impact d'une dépense verte éligible, qui concerne le crédit d'impôt pour la transition énergétique, devraient être publiés avant fin 2018.**

- **Afin de renforcer les rapports d'impact ex post de l'OAT verte, notamment du fait de l'horizon long-terme des actifs sous-jacents, l'État français a établi un Conseil d'évaluation de l'obligation verte (le « Conseil »).**
 - Le Conseil définira les lignes directrices et la fréquence du processus de rapport des impacts environnementaux, la plus appropriée aux Dépenses Vertes Éligibles sélectionnées.
 - Les évaluations sont menées de manière indépendante.
 - Le Conseil évaluera la qualité des rapports d'évaluation ainsi que la pertinence des résultats. Ses conclusions seront publiées sur le site de l'Agence France Trésor.
- **Le Conseil utilisera comme textes de référence les accords clés ratifiés par la France, tout particulièrement l'Accord de Paris.**
- **Nous avons nommé pour trois ans des experts indépendants de haut niveau du domaine de la finance environnementale.**
- **La réunion inaugurale du Conseil d'évaluation de l'OAT verte s'est tenue le 11 décembre à Paris.**



Dr Manuel Pulgar-Vidal, Président



ancien ministre de l'Environnement du Pérou,
président de la CCNUCC COP20,
chef de la division climat et énergie de WWF International

Membres

Mats Andersson



Global Challenges
Foundation,
ancien PDG d'AP4

Dr Karin Kemper



Banque
Mondiale

Nathalie Girouard



OCDE

Prof. Thomas Sterner



Université de
Göteborg

Dr Ma Jun



Banque
populaire de
Chine

Eric Usher



PNUE

Observateurs

Nicholas Pfaff



ICMA / Green
Bond Principles

Sean Kidney



Climate Bonds
Initiative

Les informations qui figurent dans le présent document (les « Informations ») ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni une incitation à l'achat ou à la vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres émis par la République française. Aucun contrat ou engagement que ce soit ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent document ou sur l'une de ses parties. Ces Informations vous sont communiquées uniquement à titre indicatif et confidentiel et ne peuvent être, en totalité ou en partie, reproduites, diffusées ou transmises à quiconque, y compris par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication électronique. La diffusion de ces Informations dans certains États et territoires peut être restreinte par la loi et, en conséquence, les personnes recevant ces Informations déclarent qu'elles peuvent les recevoir sans contrevenir à une quelconque obligation d'enregistrement ou à toute autre restriction légale en vigueur dans l'État ou sur le territoire où elles résident ou exercent leurs activités. Les titres décrits dans le présent avis ne seront vendus dans aucun État ou territoire où de telles offres, ventes ou sollicitations seraient illégales.

Les Informations n'ont pas été vérifiées par les spécialistes en valeurs du Trésor ni par l'une de leurs sociétés apparentées ou l'un de leurs actionnaires, ni par leurs administrateurs, dirigeants, conseillers, mandataires, salariés ou représentants respectifs (collectivement dénommés « les Gestionnaires ») ou autrement vérifiées de manière indépendante. Aucune déclaration n'a été formulée et aucune garantie apportée, expressément ou implicitement, concernant l'exactitude, l'exhaustivité et la justesse des Informations et des opinions, la fiabilité de celles-ci n'étant dès lors pas assurée ; la République française et les Gestionnaires déclinent toute responsabilité (pour négligence ou pour toute autre raison) et ne formulent aucune déclaration et n'apportent aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la véracité, l'exactitude et l'exhaustivité des Informations (ou l'omission éventuelle d'éléments de ces dernières) ou de toute autre information relative à la République française, qu'elles aient été communiquées par écrit, oralement ou sous forme visuelle ou électronique, et quel que soit leur mode de diffusion ou de mise à disposition, ou concernant toute perte ou tout dommage, de quelque nature que ce soit, pouvant découler d'une quelconque utilisation du présent document ou de son contenu (ou du crédit qui lui a été accordé) par vous-même ou par des tiers, ou ayant un lien avec les Informations.

Ces Informations ne comprennent que des données synthétiques et ne prétendent pas à l'exhaustivité. Les Informations et les opinions sont fournies à la date de cette présentation et sont susceptibles d'être modifiées. Ni la République française ni les Gestionnaires ne s'engagent à mettre à jour le présent document. Il convient de n'accorder aucun crédit à des déclarations ou engagements non conformes aux paragraphes qui précèdent. Le fait de recevoir et d'utiliser le présent document vaut reconnaissance et acceptation de ce qui précède.

Avant d'acheter des titres émis par la République française, nous vous recommandons de vous assurer que vous avez procédé à une évaluation indépendante de l'adéquation et du caractère approprié de ces titres, ainsi que de la nature et du niveau de votre exposition aux risques de pertes, en tenant compte de vos objectifs, de vos ressources financières et opérationnelles ou de tout autre élément pertinent. Nous vous recommandons d'effectuer toutes les recherches indépendantes et de solliciter tous les conseils de professionnels que vous jugerez nécessaires ou utiles à cette fin. Le présent document ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres qui y sont décrits n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi fédérale américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (« Securities Act »). Ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Aucune offre au public des titres décrits dans le présent document ne sera réalisée aux États-Unis.

En acceptant ces Informations, vous êtes réputé avoir lu, compris et accepté le présent avis et vous acceptez d'être lié par celui-ci, y compris par les limitations de responsabilités et les conditions d'utilisation mentionnées ci-dessus, sans qu'il soit nécessaire d'approuver ou de signer le présent document et, d'une manière générale, de nous confirmer que vous approuvez le présent document et les limitations de responsabilités qui y sont mentionnées.



 www.aft.gouv.fr

 Reuters: <TRESOR>

 Bloomberg: TREX <GO>

